



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUN 2023

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret d'application n° 2021-1311,
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT,*

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sont les suivantes :

N°2023-81	DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU COLLEGE ELECTORAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS	Approuvée
N°2023-82	INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES	Approuvée
N°2023-83	CESSION D'UNE TONDEUSE AVEC REPRISE	Approuvée
N°2023-84	RETROCESSION DES PARCELLES AL N°121, AL N°63 ET AL N°64, PROPRIETE DE LOTIBEY	Approuvée
N°2023-85	AVENANT N°1 AU MARCHE N°2021-10 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	Approuvée
N°2023-86	GARANTIES D'EMPRUNT 1001 VIES	Approuvée
N°2023-87	MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1ER JANVIER 2024	Approuvée
N°2023-88	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE	Approuvée
N°2023-89	ADOPTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) POUR LA PERIODE 2023-2026 ET AUTORISATION DE SIGNER ENTRE LA VILLE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE, LA CONVENTION RELATIVE A CE PROJET EDUCATIF ET A LA CHARTE QUALITE PLAN MERCREDI.	Approuvée
N°2023-90	MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS	Approuvée
N°2023-91	RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Approuvée
N°2023-92	RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Approuvée
N°2023-93	RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES	Approuvée

Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère régionale d'Ile de France

